Administration communale WINCRANGE

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du:

26.09.2016

Date de l'annonce publique:

20.09.2016

Date de convocation:

20.09.2016

Présents:

Thommes, bourgmestre;

Weber, Meyers, échevins

Arend, Engelen, Koos, Lutgen, Piret, Scholzen, Thillens conseillers;

Simon, secrétaire ff;

Excusé(s):

Durdu

Ordre du jour

1

Sujet:

Modification du règlement-taxe relatif à la fixation des prix d'entrée pour la piscine publique à Wincrange.

Le Conseil Communal,

- * Revu sa délibération du 22.08.2007 par laquelle le conseil communal avait voté un règlement concernant l'utilisation de la piscine à Wincrange;
- * Revu sa délibération du 21.09.2011 par laquelle le conseil communal avait modifié le règlement-taxe relatif à la fixation des prix d'entrée pour la piscine publique à Wincrange, approuvé par l'autorité supérieure en date du 24.11.2011, réf. 4.0042 (35370);
- * Considérant que la commune ait l'intention d'offrir des cours spécifiques, organisés par leur propre maître nageur;
- * Considérant que ledit règlement ne prévoyait pas de tarif pour de tels cours ;
- * Considérant qu'il y a donc lieu de prévoir un tarif y relatif;
- * Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
- * Après en avoir délibéré;

décide à l'unanimité des voix

 de modifier le règlement-taxe relatif aux prix d'entrée pour la piscine publique à Wincrange en prévoyant un tarif pour des cours spécifiques offerts par la commune de Wincrange par leur propre instructeur de natation. Le règlement-taxe se présente alors comme suit:

	Par personne	
	Par séance	carnet de 10 séances
0 à 4 ans:	gratuit	gratuit
5 à 12 ans:	1,50 €	12,50 €
À partir de 13 ans:	3,00 €	25,00 €
Sociétés	75 € par séance avec instructeur de natation 50 € par séance sans instructeur de natation	
Cours offerts par la commune	8,00 € par séance	

2) de soumettre la présente pour approbation à l'autorité.

Ainsi décidé à Wincrange, date qu'en tête

Suivent les signatures

Pour expédition conforme,

le bourgmestre,

le secrétaire,#

Le présent règlement a été approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 16.11.2016, réf. 819xb0c2a.